

# Droit de réponse

du 23 octobre 2006  
au journal le Nouvel Observateur

Paris le 23 octobre 2006

Monsieur,

Il fut un temps où le Nouvel Observateur était reconnu pour le sérieux de ses analyses et s'affichait comme un périodique «ancré à gauche». Force est de constater une nouvelle fois, à la lecture du dossier sur les «privilèges» paru dans votre numéro du 19 octobre 2006, que ce temps est bel et bien révolu ! Dans ce dossier en effet, vous citez la Banque de France au palmarès des privilèges, en vous appuyant notamment sur des informations de l'IFRAP. Vous semblez cependant ignorer que cet organisme, que vous présentez comme un «institut spécialisé dans la dénonciation des gabegies étatiques» a entretenu (et sans doute continue-t-il à entretenir) des liens très étroits avec des membres du Club de l'Horloge, connu pour ses positions ultra conservatrices et ultra libérales.

Curieux mélange des genres de votre part, mais l'essentiel n'est pas là. Assurément, les informations portées à la connaissance de vos lecteurs témoignent d'une ignorance évidente des réalités de notre Institution, voire d'une volonté manifeste de désinformation. Un contact préalable avec des responsables ou des représentants du personnel de la Banque vous aurait pourtant évité les approximations et contre-vérités contenues dans cet article.

Tout d'abord, vous assimilez la Banque de France et ses agents à la fonction publique. Or la Banque de France, selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, est une Institution publique de nature particulière «sui generis» distincte de l'état.

Vous prétendez également que les 15000 agents de la Banque «décident de leur plan de carrière et peuvent refuser les affectations qui ne leur conviennent pas au nez et à la barbe de leurs supérieurs». Or le personnel de la Banque n'a pas le statut de fonctionnaire ni la garantie de l'emploi qui s'y rattache. Pour preuve, dans le cadre de la récente restructuration qui s'est traduite par la suppression de plus de 3000 emplois, les agents de la Banque de France étaient exposés à un risque de radiation, c'est-à-dire de licenciement, dans le cas où ils auraient refusé les mutations géographiques imposées.

S'agissant du salaire moyen qui serait «supérieur de 60% à la moyenne de la fonction publique», nous vous renvoyons au rapport de la Cour des Comptes de mars 2005 qui ne relève nulle part un tel écart. A l'inverse, ce rapport souligne que les rémunérations entre 1993 et 2004 n'ont augmenté que de 10,33% à la Banque contre 14,55% dans la fonction publique. Il est à noter enfin que la plus forte proportion de cadres à la Banque de France tend bien évidemment à majorer le salaire moyen.

Toutes ces critiques et bien d'autres encore traduisent un manque évident de rigueur et d'investigation. Plus grave encore, elles ne peuvent qu'alimenter le climat démagogique et populiste ambiant que vous ne cessez de dénoncer par ailleurs.

C'est pourquoi, afin que vos lecteurs puissent bénéficier d'une information complète et objective, je vous demande, au nom du SNABF Solidaires, organisation syndicale majoritaire à la Banque, de bien vouloir publier ces quelques précisions au titre du droit de réponse. Dans le cas contraire, soyez certains que nous veillerons à ce que vos affirmations erronées et blessantes pour l'ensemble du personnel actif et retraité de la Banque (soit 37000 personnes) soient portées à sa connaissance.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments attentifs.

Michel FELCE  
Secrétaire Générale du SNABF Solidaires





# Droit de réponse

du 9 novembre 2006  
au journal Marianne

Le 9 novembre 2006

Madame,

Dans votre article du 4 novembre 2006 intitulé «les vrais avantages acquis ne sont pas ceux que l'on croit», vous vous étendez notamment sur les avantages matériels et sociaux dont bénéficient les agents de la Banque de France.

Au-delà des nombreuses erreurs factuelles contenues dans votre article, je regrette vivement, au nom du SNABF Solidaires – organisation syndicale majoritaire à la Banque – la superficialité, voire la partialité de vos informations. Elles me paraissent témoigner d'une méconnaissance certaine des réalités de notre Institution.

Ces amalgames et ce manque d'objectivité sont d'ordinaire le fait d'une certaine «presse à sensation», à laquelle votre publication me semblait ne pas appartenir. Quoiqu'il en soit, je tiens à porter à votre connaissance et, je l'espère, à celle de vos lecteurs, les précisions et rectifications suivantes.

S'agissant des logements de fonction, il est totalement erroné d'affirmer qu'un tiers des agents de la Banque (environ 15 000 personnes) en bénéficient. Le nombre d'agents occupant un logement de fonction est inférieur à 500, tandis que celui des agents logés à titre onéreux (c'est-à-dire payant un loyer) est d'environ 900 !

Vous prétendez également que le «Comité d'entreprise dépense quelques 2 000 € annuels par salarié, soit 80 millions d'euros en tout». Je m'interroge tout d'abord sur votre calcul ; est-il possible que 15 000 agents bénéficiant chacun de 2 000 euros entraînent une dépense de 80 millions d'euros ?

Par ailleurs, vous semblez ignorer que cette dépense globale inclut également – pour des montants importants – les coûts de l'assurance complémentaire de santé (mutuelle), de la restauration collective, ainsi que de nombreuses prestations collectives (action sociale en faveur des petites pensions, des handicapés enfants et adultes, de la petite enfance, bourses d'études...) Compte tenu de ces éléments, je peux donc vous assurer qu'aucun agent de la Banque ne reçoit 2 000 € annuels ainsi que la lecture de votre article pourrait le suggérer.

De même, affirmer que «les puissants syndicats de la Banque de France tiennent les cordons de la bourse France» relève d'une regrettable ignorance du fonctionnement de notre Institution. La politique d'autorité salariale imposée depuis plusieurs années par la Banque à son personnel (10 % de pertes du pouvoir d'achat par rapport à l'inflation de 1993 à 2005 !) démontre qui détient réellement le pouvoir à la Banque. Tout comme d'ailleurs la récente et drastique restructuration de nos implantations territoriales (2003-2006) qui s'est traduite par la suppression de 3 000 emplois et la fermeture de plus de la moitié des succursales de la Banque (115 sur 211).

Afin que vos lecteurs puissent bénéficier d'une information complète, je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir publier ces quelques précisions.

Au-delà de cette demande d'exercice d'un droit de réponse, je suis prêt à vous rencontrer pour évoquer ensemble, de manière plus approfondie et objective, les conditions de travail et de rémunération des agents de la Banque.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Michel FELCE  
Secrétaire Général du SNABF Solidaires

## Réponse du journal Marianne à notre courrier

Paris le 14 novembre 2006

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier de protestation que je comprends volontiers. Dès que l'on touche aux avantages acquis, les bénéficiaires sortent à raison de leurs gonds. Loin de moi l'idée de vouloir les supprimer, mais de montrer que l'on s'attaque en priorité sur ceux qu'il est aisé de supprimer parce que leurs bénéficiaires n'ont pas les moyens de se défendre. Je comprends vos réserves et mes informations, très parcellaires proviennent de différents rapports. Si vous souhaitez les compléter, n'hésitez pas envoyer une lettre au courrier des lecteurs (concis de préférence avec vos remarques) je m'engage à ce qu'il paraisse dans nos colonnes.

Bien cordialement  
Perrine Cherchève